

## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 9 octobre, à 20h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de conférence de l'ex-communauté de communes - 29 Place de l'Hôtel de Ville à Condé en Normandie, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers municipaux le mardi 3 octobre 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la mairie le mardi 3 octobre 2023.

**Sont présents les conseillers municipaux suivants :** Xavier ANCKAERT, Benoît BALAIS, Pascal BILLARD, Patrick BILLARD, Laëtitia BOISSÉE, Nathalie BOUILLARD, Catherine CAILLY, Frédérique CLOTEAU, Nathalie COLLIBEAUX, Pascal DALIGAULT, Sylvain DELANGE, Flavien DELÈTRE, Valérie DESQUESNE, Florence DUQUESNE, Marie-Danielle DUPONT, Jean ELISABETH, Patrick FENOUIL, Sylvain GASCOUIN, Jean-Daniel GOUDIER, Brigitte LAIR, Nathalie LENEVEU, Alain LEQUERTIER, Arnaud MOREAU et David OLIVIER.

### Ont donné pouvoir :

Valérie CATHERINE à Pascal DALIGAULT  
Nadine LECHATILLIER à Benoît BALAIS  
Anne ROELANDT à Florence DUQUESNE

Najat LEMERAY à Alain LEQUERTIER  
Hervé PONDEMER à Sylvain DELANGE

### Absents excusés : /

Nombre de conseillers	Vote à l'unanimité	Nature de l'acte : 3-1
- en exercice : 29	- pour : 29	Date de publication = date de télétransmission au contrôle de légalité
- présents : 24	- contre : 0	
- votants : 29	- abstention : 0	
Secrétaire de séance : Benoît BALAIS		
Le compte-rendu du conseil municipal du 11 juillet 2023 a été adopté à l'unanimité		

### **DEL.2023-115 - Acquisition à l'euro symbolique des parcelles CC N°4, CC N°16 et CC N° 211 auprès de Michel GOUDIER – commune déléguée de Condé-sur-Noireau**

Vu le code général des collectivités territoriales, article L 2121-29,  
Vu le code général des collectivités territoriales, article L 2241-1,  
Vu la délibération n° DEL 2021/123 portant acquisition à l'euro symbolique de parcelles de terrains auprès des consorts GOUDIER.

Considérant qu'il revient au conseil municipal de délibérer sur la gestion des biens et sur les opérations immobilières effectuées par la commune,  
Considérant que l'acquisition de parcelles permettra leur intégration dans le domaine public communal,

Ce point concerne des délaissés « oubliés » par Michel GOUDIER. Celui-ci était propriétaire de plusieurs parcelles situées dans le quartier du Haut-Mesnil et a souhaité les céder pour l'euro symbolique à la Commune. Dans les faits, ces parcelles sont des dépendances du domaine public communal. Des travaux d'aménagement d'eaux pluviales ont été réalisés sur plusieurs d'entre elles. La collectivité entretient ces dépendances de la voirie communale.

Un acte de vente en date du 4 septembre 2023 est intervenu pour régulariser cette situation, une acquisition par la Commune consentie par les consorts Goudier à l'euro symbolique, mais trois parcelles n'ont pas été comptabilisées tandis qu'un accord entre les parties avait été acté. Sont concernées :

- la parcelle CC n°4 (18 a 75 ca),
- la parcelle CC n°16 (24 ca),
- la parcelle CC n°211 (05 ca).

Par la présente, il convient de rattacher ces 3 parcelles à la délibération municipale n° DEL 2021/123 portant acquisition à l'euro symbolique de parcelles de terrains auprès des consorts GOUDIER.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- DÉCIDE d'acquérir les parcelles à l'euro symbolique auprès de Michel Goudier,
- DIT que les frais d'actes, taxes, droits ou honoraires seront à la charge de la Commune,

- **CONFIE** le dossier à l'étude notariale de Condé-en-Normandie pour établir l'acte de cette vente et tout document nécessaire,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente et à la régularisation de cette vente.
- **DIT** que ces parcelles seront intégrées dans le domaine public communal.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires

Extrait certifié conforme,  
à Condé-en-Normandie, le 9 octobre 2023

Le Maire,  
Valérie DESQUESNE

